



**Compte rendu d'installation**  
**Comité de pilotage du Contrat de transition écologique**  
**Mercredi 16 décembre 2020, salle des Maréchaux à AVALLON**

**Participants :**

Cécile RACKETTE	Sous-préfète de l'arrondissement d'AVALLON
Pascal GERMAIN	Président de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
Didier IDES	Vice-Président de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN en charge de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition écologique
Pascal THOMAS	DGS de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
Yvan TELPIC	DDT 89 – Chargé de mission appui aux collectivités
Victoria GAROT-PLAISANT	Directrice de l'Office de Tourisme du Grand VÉZELAY
Gérard DELORME	Président de l'Office de Tourisme du Grand VÉZELAY
Lydia DEWEZ	Animatrice de la Chambre économique de l'Avallonnais
François-Xavier NAULOT	Représentant de la Chambre économique de l'Avallonnais
Guillaume GOUX	Représentant de la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Léa COIGNOT	Adjointe au Maire de la ville d'AVALLON
Antoine NICOL	Directeur du PETR du Pays Avallonnais
Bruno NOUVEAU	Représentant de la DREAL Bourgogne Franche-Comté
Martine SFEIR	Représentante de l'ADEME/Référente territoriale Yonne
Marie DESABRES	Représentante de CEREMA
Édouard BURRIER	Technicien au Syndicat départemental des énergies de l'Yonne
Augustin BALLU	Technicien au Syndicat départemental des énergies de l'Yonne

**Relevé des principales interventions :**

Après avoir remercié les membres présents, Monsieur le Président de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN introduit la séance en précisant les éléments suivants :

- La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN a été labellisée par le Ministère de la transition écologique et solidaire en mai 2020 pour s'engager dans un Contrat de transition écologique (CTE),

- Le CTE est notamment une opportunité pour le développement économique du territoire de l'Avallonnais dans la mesure où il part du principe que la transition écologique doit être un moteur de l'activité économique,
- La Communauté de Communes est engagée depuis plusieurs années dans la transition écologique, notamment via son Plan Climat Air Énergie Territorial en cours de validation finale. Le CTE viendra décliner de manière opérationnelle les grandes orientations du PCAET notamment autour des questions du tourisme, de l'alimentation durable et des mobilités alternatives avec la transition écologique comme axe transversal.

Madame la Sous-préfète d'AVALLON précise les éléments de contexte suivants :

- La notion de transition écologique caractérise l'évolution vers un nouveau modèle économique qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. Elle remonte aux années 2000 et est basée sur des expérimentations locales autour de la résilience et de l'économie en boucle,
- Le CTE a été introduit par le Ministère de la transition écologique et solidaire en 2018 pour répondre aux engagements pris par la France en matière de lutte contre les changements climatiques (COP 21, Plan climat, One Planet Summit),
- Le CTE est la traduction locale d'objectifs nationaux et internationaux en matière de transition écologique,
- C'est un dispositif innovant à plusieurs égards :
  - Il fait des membres de la société civile des acteurs impliqués et conscients des projets engagés en faveur de la transition écologique sur leur territoire,
  - Il part du principe que la transition écologique est un moteur de l'économie locale,
  - Il place le projet, l'action, au centre même du dispositif,
  - Il permet de mettre en réseau toute la communauté d'acteurs ainsi que l'ensemble de la société civile dans une posture de transparence.

Madame la Sous-préfète se félicite de l'engagement de la Communauté de Communes en faveur de la transition écologique, notamment au travers le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) porté par le Pays Avallonnais ainsi qu'à travers son PCAET. Enfin, elle souligne que la communication constitue un élément essentiel de la réussite de la démarche.

Quelques éléments de caractérisation du CTE sont précisés :

- Le CTE, dont la temporalité est de 3-4 ans, est articulé avec les dispositions du Plan de relance (temporalité de 2 ans),
- Le CTE est constitué :
  - Du corps du contrat (contexte local, diagnostic, stratégie politique),
  - De ses annexes :
    - ↳ Des fiches action (détaillant les projets retenus),
    - ↳ Des fiches orientations (détaillant les axes à développer),
    - ↳ De la charte d'engagement et de la contribution des acteurs,
- Les instances de gouvernance du CTE sont les suivantes :
  - Le présent comité, formé par :
    - ↳ Les partenaires Etat :
      - ↳ Préfecture de l'Yonne, Sous-préfecture d'AVALLON,
      - ↳ DREAL, DRAAF, DDT, CEREMA,
    - ↳ Les collectivités et établissements publics et parapublics :
      - ↳ Conseil régional BFC, Conseil départemental de l'Yonne,
      - ↳ CCAVM, PETR, PNR Morvan, SDE Yonne,
      - ↳ ADEME, Banque des Territoires, Office de Tourisme,
    - ↳ Les chambres économiques :
      - ↳ CCI de l'Yonne, CMAI, CE de l'Avallonnais, CA de l'Yonne,
    - ↳ Les acteurs du monde économique local :

- ↳ SIMON et Cie, entreprise innovante et écoresponsable,
- Les ateliers thématiques de travail qui ont vocation à faire émerger les actions concrètes à inscrire au CTE,
- Les réunions des partenaires : une fois les actions validées, elles ont vocation à arrêter leur plan de financement et leur échéancier prévisionnel,
- Le Ministère a développé un outil d'interface destiné à alimenter au fil de l'eau les CTE des collectivités. Il se trouve sur le site suivant :  
<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr>

Les orientations portées par la CCAVM dans le cadre de son CTE sont les suivantes :

- Mobiliser les partenaires et les acteurs locaux des secteurs du tourisme, de l'alimentation et de la mobilité autour de la réduction des gaz à effet de serre, de la maîtrise de la consommation énergétique et l'adaptation au changement climatique,
- Identifier les projets innovants de transition écologique et les valoriser,
- Accompagner les porteurs de projets vers la transition écologique et faciliter ses démarches,
- Sensibiliser la population aux bonnes pratiques et communiquer sur les projets innovants.

Des ateliers thématiques de travail seront organisés début 2021 autour des thématiques suivantes :

- Tourisme et transition écologique,
- Alimentation et transition écologique,
- Mobilité et transition écologique.

Le calendrier prévisionnel de la démarche est le suivant :

- Un COPIL de lancement [16 décembre 2020],
- Des ateliers thématiques [janvier/février 2021],
- Des réunions des partenaires [mars/avril/mai 2021] - (Phase opérationnelle/disponibilité des acteurs),
- Un COPIL de clôture [juin 2021].

Le résumé des principaux échanges au sein du Comité est le suivant :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN précise les moyens humains à l'appui des questions de transition écologique :

- Recrutement d'une Chef de projet pour l'animation du Plan climat air énergie territorial et Transition Écologique pour une durée de 3 ans à compter 4 janvier 2021,
- Présence dans les effectifs d'une apprentie en contrat d'alternance en charge des questions de mobilité.

Les représentants de l'Office de Tourisme précisent leur engagement en faveur de l'éco-tourisme et de l'itinérance douce et notamment l'objectif visant à augmenter la durée moyenne de résidence des touristes sur le territoire.

Les représentants du SDEY informent de l'installation prochaine de la première borne de recharge électrique (150 kW) sur l'aire de covoiturage à la sortie d'autoroute d'AVALLON ainsi que d'une action visant à installer des « stations vélo » sur les bords du canal de Bourgogne et du canal du Nivernais.

A toutes fins utiles et en réponse à une question posée sur l'éventualité d'installer des bornes de recharge électrique au sein de la zone industrielle à AVALLON, il est cité le programme Advenir.

Le représentant de la Chambre d'agriculture informe de sa contribution par la mise en place d'actions en faveur de l'alimentation durable (circuits courts) dans le cadre des Plans alimentaires territoriaux.

Le Président de la Communauté de Communes lève la séance à 17 heures 30 en donnant rendez-vous à toutes et à tous lors des phases de travail des trois ateliers qui seront mis en place.

Établi à Avallon le 12 janvier 2021 à Avallon,

Le Président,  
Pascal GERMAIN

Le Directeur Général des Services,  
Pascal THOMAS



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.